

# RÈGLEMENTS 2020 | CAMPING POINTE-AUX-OIES

à l'attention des campeurs et des visiteurs

- **ACCÈS ET BARRIÈRES** | La barrière d'entrée est toujours fermée. Lors de votre arrivée, l'équipe du Camping vous fournira une carte d'accès pour votre séjour et vous devrez l'avoir en tout temps (24 h/24) lors de vos sorties.
- **VITESSE MAXIMALE | 10 km/h en tout temps.** Notez que le Camping possède un système de surveillance par caméra.
- **INSTALLATION SUR VOTRE SITE** |
  - Seulement les voitures (maximum 2) des locataires sont permises sur l'emplacement réservé. Le stationnement de véhicule est interdit dans les rues, dans les espaces verts ou sur tout autre emplacement de camping.
  - Lors d'orages et de vents forts, il est fortement suggéré de fermer votre auvent durant la nuit et pendant votre absence.
  - **Aucun lavage de véhicule récréatif ou de voiture n'est autorisé.**
  - Il est interdit de jeter des couches, tampons, serviettes hygiéniques, serviettes humides jetables ou autres objets pouvant obstruer les égouts.
  - **Le beigne d'étanchéité ou le coude est obligatoire** pour se raccorder au réseau d'égouts. Les régulateurs de pression d'eau sont recommandés.
- **CIRCULATION** | Une fois installé sur votre site, il est défendu de circuler à l'intérieur du camping avec votre véhicule (y compris les motocyclettes [port du casque et permis valide]). Aucune voiturette de golf n'est tolérée. Tous les déplacements doivent se faire à pied ou à vélo.
- **COUVRE-FEU** |
  - **De 23 h jusqu'à 8 h.** Aucune tolérance après 23 h (silence complet). Ayez à cœur le respect de votre voisinage. Les bruits et les conversations pour VOS oreilles uniquement. La musique est interdite.
  - Les enfants doivent retourner à leur site dès la tombée de la nuit ou au plus tard 21 h.
  - La salle communautaire est fermée durant le couvre-feu.
  - L'accès au terrain de jeux est interdit à partir de la brunoite ainsi que la circulation à vélo ou à planche à roulettes sur l'ensemble du terrain de camping.
- **ANIMAUX** |
  - **Un tarif de 2 \$ par jour est appliqué.**
  - Les animaux domestiques doivent être tenus **en laisse en tout temps**. Ne jamais laisser votre animal seul. Il doit être à l'intérieur de votre hébergement durant le couvre-feu.
  - Les propriétaires d'animaux sont tenus de ramasser les excréments de leur animal de compagnie et de les **jeter à la poubelle (non dans les cuves à feu)**.
  - Les propriétaires sont également responsables des comportements de leurs animaux tels que les aboiements. Les animaux agressifs ne sont pas admis.
  - **Aucun animal accepté** dans les hébergements de type prêts-à-camper.
- **VISITEURS** | Les visiteurs doivent laisser leur véhicule dans le **stationnement des visiteurs** à l'extérieur du terrain. Ils doivent payer les frais d'accès au bureau d'accueil avant d'entrer sur le site (des cartes-cadeaux disponibles). Les visiteurs doivent quitter le site avant 23 h.
- **WI-FI GRATUIT** | Le service Wi-Fi n'est pas garanti si la demande est importante et en raison de la température.
- **EAU POTABLE** | L'alimentation en eau potable provient du système d'approvisionnement de la Ville de Montmagny. Consultez le [ville.montmagny.qc.ca](http://ville.montmagny.qc.ca) si des avis sont en vigueur (ou informez-vous au bureau d'accueil).
- **DÉCHETS ET RECYCLAGE** | Les déchets (déposés dans des sacs) et le recyclage devront être déposés dans les conteneurs près de l'accueil (**non dans les cuves à feu**).
- **FEUX À CIEL OUVERT** | Les feux à ciel ouvert sont permis seulement dans les cuves placées aux endroits prévus à cet effet. **Les cuves ne doivent pas être déplacées.** Les feux doivent être faits à minimum 10 pieds du voisin. Faites attention aux grands vents! Vous êtes responsables des bris que votre feu peut causer. Les feux devront être très bas au couvre-feu. Il est interdit d'utiliser des matières inflammables (essence ou huile) pour allumer un feu. **Utilisez du bois sec seulement.** Lors de période de sécheresse, consultez le [ville.montmagny.qc.ca](http://ville.montmagny.qc.ca) pour vérifier si un avis d'interdiction est en vigueur (ou informez-vous au bureau d'accueil).
- **PISCINE EXTÉRIEURE** | Les heures d'ouverture sont déterminées par la Ville de Montmagny et la piscine extérieure est sous sa juridiction. Consultez le [ville.montmagny.qc.ca/horaires](http://ville.montmagny.qc.ca/horaires) pour tous les détails.
- **AUTRES INTERDICTIONS** | Cordes à linge, génératrices, fumoirs à poisson, méchouis, armes à feu (incluant les carabines à plomb), flèches, pétards et feux d'artifices sont défendus. La consommation, la possession et le trafic de drogues ainsi que tout comportement insolent, indiscret, agressif, menaçant et tout propos injurieux ou grossier sont considérés comme des violations aux règlements et passibles d'expulsion sans remboursement. Il est interdit de

creuser, d'endommager les arbres, les tables à pique-nique, le terrain, les bâtiments ou autres. L'utilisation d'appareil de type drone est interdite sur le territoire du camping.

- **RESPONSABILITÉ** | Le Camping Pointe-aux-oies n'assume aucune responsabilité civile (chutes, accidents, bris, feux, vol, panne d'électricité totale ou partielle, catastrophes naturelles ou autres). Le campeur devra voir à ce que ses biens soient assurés contre tous risques.

## **LE NON-RESPECT DES RÈGLEMENTS EST PASSIBLE D'UNE EXPULSION DÉFINITIVE ET SANS REMBOURSEMENT**

**HEURE D'ARRIVÉE** | à partir de **13 h** et à partir de **14 h** pour les hébergements de type prêt-à-camper

**HEURE DE DÉPART** | avant **12 h**

**PAIEMENT** | Lors de votre réservation, un versement est requis, soit 50 % du montant facturé. La réservation d'un emplacement inclut 2 adultes et les enfants de 11 ans et moins. Des frais sont applicables pour les personnes additionnelles et les visiteurs.

**POLITIQUE D'ANNULATION** | Le remboursement du versement est possible uniquement si l'annulation est effectuée 7 jours et plus avant la date de réservation (des frais d'administration s'appliquent, soit 20 \$). Le séjour peut être reporté une seule fois sans pénalité. Si l'annulation est effectuée moins de 7 jours avant la date d'arrivée, aucun remboursement et aucun report n'est possible (s'applique également en situation de départ hâtif). Vous avez un délai de 24 heures après la date prévue d'arrivée (13 h) pour vous enregistrer, sinon le séjour sera annulé sans remboursement **sous aucune considération**. Le Camping Pointe-aux-Oies se réserve le droit de relouer un site libre et de modifier ses règlements sans préavis.

Camping Pointe-aux-Oies | Juillet 2019